Table GIRT 062

Mise à jour : mardi, 30 avril 2019

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	EVRON	**Nom carte :**	06252_RFRM3_EveronV2.pdf
Superficie :	132 ha	**TFS :**	Réserve faunique Rouge-Matawin
UA :	062-71	**VHR :**	
MRC :	Matawinie	**Autochtone :**	
Municipalité :	TNO (Lac-Legendre)	**Autres :**	Trappeur 14-01-0025
Année d'intervention projetée : 2019			

Préoccupations

	Source	Nature	*Mesures d'harmonisation demandées*	*Mesures d'harmonisation recommandées*
1.	Réserve faunique Rouge-Matawin	Qualité de l'habitat de l'orignal	⇒ Maintenir la qualité de l'habitat de l'orignal, notamment la connectivité et le couvert d'abris.	⇒ Assurer la connectivité des peuplements résiduels par le retrait de 3 petits blocs de coupe. ⇒ Maintenir une répartition de couvert d'abris.
		Qualité de l'eau	⇒ Réduire le prélèvement dans le bassin versant du lac Évron	⇒ Assurer la connectivité des peuplements résiduels par le retrait d'un bloc de coupe de 15 ha au sud du lac Évron
		Paysage	⇒ Limiter l'impact sur le visuel à partir du camping de la Baie Dix Milles	⇒ Augmenter la rétention en face du camping en fixant le diamètre minimal de récolte à 16 cm.
		Quiétude pour les utilisateurs du camping	⇒ Terminer le transport de bois avant le début de la période d'achalandage (fin de semaine de la St-Jean-Baptiste) du camping de la Baie Dix Milles.	⇒ Compléter le transport de bois avant le 22 juin 2019

Transport des bois

	Itinéraires	Utilisateurs concernés	*Mesures d'harmonisation recommandées*
1.	Chemin Rouge-Matawin, St-Guillaume-Nord, St-Michel-des-Saints	⇒ Réserve faunique Rouge-Matawin	⇒ Incluses dans l'harmonisation des usages.

Résumé des démarches d'harmonisation

Mesures d'harmonisation générales

1. Fournir un calendrier relatif à la réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
    a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.

2. Maintenir ou améliorer l'état initial des infrastructures tout au long de la période de réalisation des travaux (commerciaux et non commerciaux) et à la fin des travaux.

   <u>État initial</u> : si une infrastructure n'est pas adéquate au début des travaux, elle devra être remise dans un état adéquat à la fin des travaux. L'objectif de cette mesure est d'éviter la détérioration d'un chemin par le transport forestier.

3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'orignal (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.

4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.

5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.

6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

Adoption

En date du 23 avril 2019, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 14 résolutions signées incluant celle du tiers impliqué, soit la SÉPAQ.

Lors de la rencontre du 24 avril 2019 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire a été officialisé à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.

2019-2021
06252_RFRM3_EveronV2
secteur Everon version 2

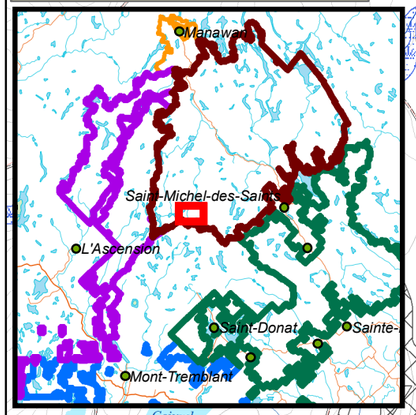

PAFIO 2019-2021 UG 62

Everon_retrait_dissolve

Traitement planifie
- CPRS
- RPLB700

Consultation_publique2018
- Travaux de récolte soumis à la consultation publique PAFIO 2018
- 01 - Classe 1 ; HN - Hors norme
- 02 - Classe 2
- 03 - Classe 3
- 04 - Classe 4
- 05 - Classe 05
- HI - Chemin d'hiver
- IN - Inconnu; NC - Non classé. ne répondent pas aux critères HN, 1 à 4, Hi
- NF - Non forestier (Adresse Québec)
- Territoires fauniques structurés

sentiers motoneige Lanaudière FCMQ

CATÉGORIE
- sentiers Trans-Québec
- sentiers régionaux
- sentiers locaux
- sentiers non-subventionnés
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 15 - Contraintes particulières
- Hors UA
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 02 - Emprise de chemin
- 15 - Contraintes particulières
- 01 - Aucune activité d'aménagement permise
- 05 - Autres lisières boisées
- 06 - Corridor routier
- 08 - Aucune récolte permise entre le 1er mars et le 31 août
- 17 - Aucune récolte permise entre le 16 mars et le 31 août aucune utilisation de pesticide ou phytocide
- 15 - Contraintes particulières
- 30 - Pas d'exploitation ou d'aménagement de sablière

Mode_de_Gestion

Modes de gestion
- 06 Forêt d'expérimentation sur Unité d'aménagement (UA)
- 07 Forêt d'enseignement et de recherche (FER)
- 10 Érablière acéricole (production mixte) sur UA
- 12 Territoire forestier résiduel (TFR) sous Convention de gestion territoriale (CGT)
- 15 Écosystème forestier exceptionnel désigné (EFE)
- 40 Parc national québécois
- 41 Autre terrain du MRN (Faune et SEPAQ)
- 49 Refuge biologique désigné et Forêt d'expérimentation
- 50 Réserve écologique
- 51 Terrain vacant du MDDELCC
- 52 Eaux (lacs importants,fleuve et réservoir)
- 53 Réserve aquatique et/ou Habitat floristique menacé
- 54 Réserve de biodiversité
- 55 Projet de refuge biologique exclu de la production forestière
- 58 Forêt d'expérimentation et Refuge biologique en projet
- 59 Refuge biologique désigné
- 66 Forêt d'expérimentation
- 80 Érablière acéricole en territoire forestier résiduel (TFR)
- Ilots vieillissement
- Ilots vieillissement

Retrait de 3 blocs pour maintien de la connectivité

Retrait d'environ 15 ha pour COS, habitat orignal et bassin versant du lac Evron

Récolte à partir de 16 cm pour limiter impact sur le paysage

Réserve faunique Rouge-Matawin

SF - Sentier de portage dans un parcours de canot-kayak-camping

SV - Sentier destiné aux véhicules tout terrain motorisés

VI - Site de villégiature isolé

CR - Corridor routier

CU - Camping rustique

CT - Camp de piégeage permanent

RRP - Réserve écologique, réserve écologique projetée et parc national

Parc national du Mont-Tremblant

1:20 000

Forêts, Faune et Parcs Québec

Carte préparée par : Frédéric Joubert ing.f.

\\se165c\commun\PAFI\consultations\2019\rencontres_mesures_harmonisation\